

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1804 :

Aménagement de vestiaires / sanitaires et réalisation d'une esplanade dans l'enceinte du complexe sportif de Casabona - Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs aux lots n°1 à 7

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Affiché en préfecture
N° de tél. transmission : 19/12/2024
Date de réception en préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°36/1804 : Aménagement de vestiaires / sanitaires et réalisation d'une esplanade dans l'enceinte du complexe sportif de Casabona - Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs aux lots n°1 à 7.

Conduite d'Opérations - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée, selon la Procédure Adaptée, articles L.2123-1 et R.2123-1 du CCP, pour l'aménagement de vestiaires/sanitaires et la réalisation d'une esplanade dans l'enceinte du complexe sportif de Casabona.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 février 2024 sur la plateforme Achat public et les journaux locaux (JIR et Quotidien), avec une date limite de remise des offres initiales fixée au 19 mars 2024.

Les travaux sont décomposés en SEPT (7) lots traités par marchés séparés. L'estimation T.T.C de chaque lot s'établit comme suit :

- Lot n°1 VRD: 288 676,19 €;
- Lot n°2 GO/Etanchéité/Revêtements durs/Cloisons-Faux Plafond – Peinture : 608 282.02 € ;
- Lot n°3 Charpente-couverture : 278 795.12 € ;
- Lot n°4 Menuiseries Alu / Serrurerie / Métallo-Bois : 197 466.17 € ;
- Lot n°5 Menuiserie bois – Mobilier : 227 850 € ;
- Lot n°6 Electricité : 120 558,69 € ;
- Lot n°7 Plomberie/Incendie - ECS - Climatisation/Ventilation : 170 000 €.

Total des lots 1 à 7 : 1 891 628.19 € TTC.

La durée de chaque lot court à compter de sa notification au Titulaire jusqu'à l'achèvement de la période de garantie de parfait achèvement des travaux. La durée prévisionnelle globale des marchés est estimée à **VINGT-QUATRE (24) MOIS** (y compris période de préparation des travaux et congés légaux des entreprises du BTP).

La durée prévisionnelle globale d'exécution des travaux est estimée à **DOUZE (12) MOIS**, y compris UN (01) mois de période de préparation des travaux et congés légaux des entreprises du BTP.

Les délais d'exécution des prestations s'entendent hors congés légaux des entreprises du BTP / Délai de fabrication, d'approvisionnement et d'évacuation des matériaux excédentaires ou impropres compris ;

L'élue déléguée a désigné en qualité d'attributaires le 08 Novembre 2024 au titre des offres économiquement les plus avantageuses, conformément aux critères de jugement des offres (**valeur économique 60 % - valeur technique 40 %**), les offres suivantes :

- Lot n°1 « VRD » : l'offre de l'entreprise BUFFI SATP pour un montant de 282 551,36 € TTC.
- Lot n°2 « GO/ Etanchéité / Revêtements durs / Cloisons-Faux Plafond – Peinture » : l'offre de l'entreprise RD CONSTRUCTIONS pour un montant de 644 431,27 € TTC.
- Lot n°3 « Charpente-couverture » : l'offre de l'entreprise BIOCLIMATIK pour un montant de 263 655,00 € TTC
- Lot n°4 « Menuiseries Alu / Serrurerie / Métallo-Bois » : l'offre du groupement d'entreprises ALU PRO MENUISERIE/ALU PRO POSE pour un montant de 209 339,68 € TTC.
- Lot n°5 « Menuiserie bois – Mobilier » : l'offre de l'entreprise TTPM pour un montant de 217 000,00 € TTC.
- Lot n°6 « Electricité » : l'offre de l'entreprise A-ROS pour un montant de 86 385,53 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1804-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

– Lot n°7 « Plomberie/Incendie - ECS - Climatisation/Ventilation » : l'offre de l'entreprise AVENIR FLUIDES pour un montant de 203 601,73 € TTC.

Le financement de cette opération sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 321 2315 10411001 24.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, à NOTIFIER, les décisions mentionnées ci-avant à la SPL AVENIR REUNION (SPLAR), mandataire du Maître d'Ouvrage sur le fondement des conditions exposées ci-dessus, ainsi que toute pièce administrative, technique et financière se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation des marchés).



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE